

Il reste possible d'accroître la valorisation de matériaux bitumineux, de béton de démolition et de matériaux minéraux non triés dans le canton de Berne. Chaque année, plus de 100'000 tonnes de ces déchets minéraux rejoignent encore les décharges. En lançant un programme de promotion du recyclage, le canton entend assumer sa responsabilité de maître d'ouvrage et appliquer les principes du développement durable dans la construction. Il vise aussi à donner le bon exemple aux communes et aux particuliers. Conseillés par l'Office des eaux et des déchets (OED), les offices favorisent un conditionnement aussi intégral que possible des matériaux minéraux provenant de démolitions, afin de réduire la consommation de matières premières primaires.

Un programme qui vise à promouvoir le recyclage des déchets de chantier minéraux.

Le canton donne l'exemple

Sous la direction de l'OED, l'Office des ponts et chaussées (OPC) et l'Office des immeubles et des constructions (OIC) ont élaboré ensemble des plans destinés à encourager la construction durable dans le canton de Berne et le recours à des matériaux de recyclage. Ces plans visent entre autres à recycler si possible la totalité des déchets minéraux provenant des constructions cantonales, au lieu de les entreposer et d'occuper ainsi une place précieuse dans les décharges.

Valorisation de l'asphalte

Dans le canton de Berne, la rénovation de routes et de places produit chaque année environ 200'000 tonnes de matériaux bitumineux issus du fraissage à froid ou de la démolition du revêtement. Environ 80% de ce tonnage sont transformés en matières premières secondaires. Le reste a été entreposé dans une décharge ou utilisé sans au-

torisation et de manière inappropriée sur des chemins ruraux ou forestiers. Le programme cantonal prévoit ainsi de poser des revêtements de route comprenant une grande part de matériel bitumineux recyclé.

A l'avenir, les appels d'offres exigeront que les structures de revêtement déjà standardisées contiennent une proportion minimale de matériaux recyclés. Pour éviter que les matériaux bitumineux provenant de ses chantiers soient utilisés illégalement sur les chemins ruraux et forestiers, l'Office des ponts et chaussées ne remettra ces déchets qu'à des entreprises d'élimination agréées.

Avantages écologiques du béton recyclé

Dans le canton de Berne, environ un tiers de ces déchets est encore mis en décharge au lieu d'être recyclé. Selon le type de béton, le béton de recyclage (RC) peine à s'imposer dans la pratique.

Les sceptiques affirment ainsi que ce matériau n'offre aucun avantage écologique, car il faut ajouter davantage de ciment et d'additif au granulats de recyclage pour obtenir la qualité requise.

Diverses études confirment que, si l'on prend en compte l'atteinte à l'environnement causée par l'entreposage des déchets de chantier non valorisés, le recours à du granulats de béton recyclé offre de nets avantages écologiques. Il est possible de conditionner le béton de recyclage pour qu'il offre la qualité et les propriétés requises par les normes en vigueur. Ce conditionnement n'est certes pas simple, mais techniquement faisable et même rentable.

Promouvoir la valorisation du béton

Le programme présenté par les trois offices pour promouvoir le béton de recyclage propose de n'utiliser désormais que du béton RC pour les travaux du canton, pour autant que cela soit techniquement possible. Le programme de promotion prévoit par ailleurs des mesures d'accompagnement afin d'encourager la valorisation. L'OIC contrôle ainsi périodiquement la teneur en granulats RC dans les livraisons de béton recyclé et les services vérifient régulièrement l'application du programme à l'intérieur.



Photo: Robert Kopp AG, Staden

La valorisation systématique des déchets de chantier minéraux, tel le béton de démolition, permet de réduire la consommation de matières premières primaires. Le concasseur contribue ainsi à remplacer le sable et le gravier.

Urs Bürgi
Entreprises et
gestion des déchets
Section déchets et
matières premières
Canton de Berne
urs.buegji@bve.be.ch
Tél.: 031 633 39 72
www.be.ch/awa